

Délibération 2023-043

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : REGIES COMMUNALES – TARIF « GRATUIT »

Monsieur le Maire fait savoir que la commune souhaite organiser une journée « Portes Ouvertes » le samedi 10 juin prochain à la base de loisirs, dans le cadre de la fête du Nautisme. A cette occasion, il est envisagé notamment la mise à disposition gratuite des canoës pour une heure.

La question a donc été posée dans le cadre de la régie ASH et les services de la Trésorerie préconisent d'acter cette gratuité. Monsieur le Maire propose de créer un tarif « gratuit » lors d'événements de promotion : portes ouvertes, journée découverte, etc.... liés à l'activité de l'ensemble des régies de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un tarif « gratuit » pour les régies de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS